

VOIX DE TRAVERSES

N°26 Numéro spécial
Mai 2010



CASAS

Collectif d'Accueil pour les
Solliciteurs d'Asile à Strasbourg

Les articles publiés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs

CASAS, la vie....

Ce numéro de Voix de Traverses se veut une nouvelle manière de vous informer. Jusqu'à présent, en vue de l'Assemblée Générale, nous réalisons un rapport d'activité (voire deux !) foisonnant d'informations chiffrées, mais aussi de témoignages représentatifs de notre activité. Votre Conseil d'Administration souhaite faire évoluer la formule en limitant le rapport d'activités aux constats chiffrés assortis de quelques commentaires, mais en assurant une parution plus régulière de Voix de Traverses.

Ce doit être pour nous l'occasion de vous faire entrer dans le quotidien et l'actualité de CASAS. Pour ce numéro, comme pour l'assemblée Générale de l'année 2009, nous avons choisi de donner la parole aux bénévoles. Lorsque l'on parle des équipes de CASAS, on cite globalement 7 salariés, 60 accompagnateurs, 70 interprètes, une dizaine d'enseignants, de nombreux stagiaires. On ne sait pas toujours qui se cache derrière cette énumération toute statistique, on ne sait pas très bien ce qu'ils font, ce qu'ils vivent, ce qui les anime ou les indigne.

Et bien cette série de témoignages est là pour donner du corps, de la chair à cette réalité. Prenez le temps de les lire, vous n'en sortirez pas indemne, mais je l'espère, déterminé à agir pour qu'une place un peu plus décente soit réservée dans notre pays à la demande d'asile.

Et comment ne pas relier ce souhait à la situation qui est faite aujourd'hui à Strasbourg aux demandeurs non hébergés, ballottés entre Préfecture et Centre de Rétention, poursuivis par la Police pour honorer les quotas, renvoyés sans ménagement vers leur pays d'origine ou de première entrée dans l'espace européen ?

Difficile de faire entendre ce message dans une société qui doute d'elle-même et qui trouve dans l'étranger un parfait exutoire ! Raison de plus pour ne pas nous taire et dire haut et fort qu'une autre politique est possible : à nous, à vous de le dire !

Jacques SCHEER
Président



TRENTE ANS D'ASILE : DE L'ACCUEIL A LA TRAQUE

CASAS à trois ans près, a trente ans d'existence. Que d'évolution pendant ces trois décennies ! A la création de l'association nous ne fonctionnions qu'avec des bénévoles, sans un centime d'argent public et très peu de toute façon. Nous étions hébergés dans les locaux de la CIMADE et ne fonctionnions que quelques heures par semaine, sans interprétariat. La plupart des demandeurs d'asile que nous rencontrions étaient soit francophones, soit anglophones, en sus de leur propre langue et les rares exceptions pouvaient se résoudre en faisant appel à notre réseau de connaissances. Nos seuls partenaires étaient les associations ayant présidé à notre création, la CIMADE, CARITAS, Amnesty International et le Service Social d'Aide aux Emigrants, et puis la Préfecture et la Direction départementale du travail, car à l'époque les demandeurs d'asile avaient le droit de travailler. Et nos relations avec l'ANPE ne se bornaient pas à demander l'accélération d'un dossier d'indemnisation mais à voir aussi quelquefois dans quelle mesure la spécialité professionnelle d'une personne pouvait trouver à s'employer dans les environs. L'année de la création de CASAS, il y avait eu 22 350 demandes à l'OFPPA dont 70% avaient obtenus une réponse positive, pour la plupart en première instance et sans avoir besoin de faire un recours. D'ailleurs ces chiffres étaient confus, difficiles à obtenir et restaient confidentiels.

La demande d'asile venait d'augmenter de façon considérable les dernière années, et c'est pourquoi la nécessité d'une association spécialisée dans le domaine se faisait fortement sentir. Il fallait que des personnes se forment pour que les demandeurs puissent être aidés dans la rédaction de leur dossier de manière à pouvoir rapidement obtenir leur statut, s'intégrer et faire venir leur famille le plus souvent restée au pays. Les demandeurs d'asile venaient de pays divers, encore un peu d'Amérique Latine mais beaucoup d'Afrique, (du Ghana, du Zaïre ou d'Éthiopie), de l'Iran, du Pakistan ou du Sri Lanka. Le mur tenait encore bon à Berlin ou ailleurs, et les réfugiés d'Europe de l'Est étaient quasiment inconnus.

Les queues d'attente devant la Préfecture étaient inexistantes, mais souvent il fallait plusieurs mois avec une enquête de police pour que la première autorisation de séjour qui allait permettre tout le processus de demande d'asile, soit délivrée.

La question de la demande d'asile était très peu connue et restait relativement confidentielle mais dans les milieux spécialisés, on ne confondait pas migrants et réfugiés, ces derniers bénéficiaient souvent d'une aura positive de héros persécutés pour leurs opinions et la distinction entre demandeurs d'asile et réfugiés commençait à peine à se faire, puisque l'immense majorité obtenait le statut de réfugié in fine. Dans l'opinion publique le mot de réfugié, même mal connu entraînait plutôt des réactions de sympathie.

Il y avait très peu de places en Centre Provisoire d'hébergement, les seuls foyers habilités à recevoir des réfugiés qu'ils soient en devenir ou reconnus, et beaucoup de demandeurs étaient soit hébergés chez des compatriotes, soit louaient des logements à plusieurs. Nous ne rencontrions jamais d'enfants venus avec leurs parents et rarement des femmes. Certains demandeurs ne recevaient de réponse de l'OFPPA qu'après deux années voire plus, la plupart devaient attendre plus d'un an car l'OFPPA n'avait pas reçu de moyens à l'aune des augmentations des demandes, mais souvent quand la réponse arrivait, les personnes étaient déjà bien installées et gagnaient à peu près leur vie. La législation concernant l'asile était répandue dans une multitude de petits articles de loi, de circulaires et de décrets et était restée à peu près stable depuis les années 1950 où elle s'était élaborée.

En 2010, CASAS évolue dans un autre monde. Nous avons depuis des années déjà nos locaux à nous, certes dérisoirement petits, mais rentabilisés à 150% de leur capacité, au cœur de la ville, animés par sept salariés et plus d'une centaine de bénévoles, soutenus par des subventions importantes de l'Europe, de l'État et des collectivités locales ainsi que d'innombrables donateurs privés. Ça c'est le côté positif, si l'on peut dire, car nous aurions bien préféré végéter faute de travail à fournir. Le nombre de demandeurs d'asile est plus du double soit 47 000 (chiffres estimés 2009) après avoir plafonné à plus de 60 000 en 1989, mais avec seulement 36% d'accords soit presque l'inverse de la proportion connue à la création de CASAS. Beaucoup d'accords n'ont été donné qu'en recours à la Commission Nationale du nom de la Commission de contre ces chiffres sont les obtenir sur Internet Si la question de l'asile est étudiée, c'est qu'elle est polémique, et les souvent assimilés à des délinquants dans l'opinion une bonne partie des car maintenant la législation qui se durcit pléthore de textes (actuellement réunis dans le seul « Code de l'Entrée et du Séjour des Étrangers et de la Demande d'Asile »), fait que le premier papier rapidement obtenu à la Préfecture n'est pas toujours le sésame pour la demande d'asile mais peut être aussi une convocation conduisant à un renvoi dans un autre pays européen. Sans compter la majorité des demandeurs définitivement déboutés. CASAS n'est plus toujours le lieu sûr d'accueil qu'il ambitionnait d'être, souvent la police patrouille aux abords pour remplir son quota d'expulsables, et nous avons eu à plusieurs reprises des demandeurs qui ont pu regretter d'avoir voulu venir nous voir ce jour là et ont irrémédiablement disparu de Strasbourg.



Droit d'Asile, nouveau Recours des Réfugiés. Par publics et il est loisible de sans la moindre difficulté. devenue beaucoup plus devenue aussi très demandeurs d'asile sont fraudeurs et à des publique. Ils fournissent bataillons de sans papiers, technologie combinée à la d'année en année dans une

Pour les demandeurs d'asile, il n'est plus possible de travailler depuis une vingtaine d'années et pendant de longs mois, il n'y a rien d'autre à faire que d'attendre dans l'angoisse et en subissant une assistance forcée et humiliante, la réponse de l'OFPRA puis généralement de la CNDA. Devant les périls de l'entreprise et l'immense difficulté à faire ensuite venir les familles, beaucoup préfèrent tenter l'aventure ensemble quand ils en ont la possibilité. Cela fait plusieurs années que CASAS réfléchit à la manière dont recevoir les enfants et les occuper pendant que leurs parents travaillent à la constitution d'un dossier dont il est préférable de leur épargner le récit détaillé. La plupart des entretiens ne se passent plus ni en français ni en anglais, mais en russe, en arménien, en géorgien ou dans une autre langue d'une Europe de l'Est en pleine mutation. Cela rend le travail des interprètes primordial, qu'ils soient bénévoles ou salariés, avec quelquefois des surprises linguistiques : un de nos premiers interprètes en russe venait du...Rwanda !

Les places d'hébergement sont toujours aussi rares bien qu'elles se soient multipliées et complexifiées, entre places d'urgence pour sans domicile fixe, chambres d'hôtel, transitoire système SUD (urgence demandeurs d'asile) maintenant consolidé en CADA, CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile), et les familles sont prioritaires dans leur admission. Les hébergements par des compatriotes sont plus rares et moins fixes, car les familles plus « encombrantes » que les isolés d'autrefois, et l'issue de la demande plus aléatoire.

Si CASAS reste un lieu d'accueil et d'orientation, le nombre de partenaires s'est multiplié et complexifié. Le SSAE a disparu mais la collaboration se fait avec toutes les associations caritatives, beaucoup d'associations spécialisées, la plateforme de la CODA, les divers centres d'hébergement, et des interlocuteurs officiels en pleine mutation, entre direction de la cohésion sociale ou OFIL. Jamais l'avenir n'a été aussi incertain pour notre association, mais jamais son rôle n'a été aussi important dans tous les domaines allant de l'aide directe aux demandeurs à celui d'alerte sur les diverses problématiques de l'asile.

Alice Chavannes



DE L'HOSPITALITE... UNE AUTRE APPROCHE DE L'IMMIGRATION EST POSSIBLE

L'hospitalité c'est « le droit pour l'étranger, à son arrivée sur le territoire d'un autre de ne pas être traité par lui en ennemi ». « Il s'agit ici non de philanthropie mais de droit ».

KANT E., *Vers la paix perpétuelle.*

Depuis le slogan « immigration zéro », la politique vis-à-vis des étrangers en France ne cesse d'être répressive. Sous différentes formes, des textes de loi, des discours et des actes politiques témoignent d'une volonté affirmée d'empêcher une « horde » d'étrangers d'entrer « chez nous » (puisqu'il s'agit bien de notre morceau de terre). Qu'ils restent « chez eux » semble être le mot d'ordre.

L'immigration est présentée comme un des problèmes principaux de l'Occident. Il s'agit d'un danger contre lequel il faut lutter. Face à cette logique de la peur qui semble être la seule légitime, toute voix discordante qui tendrait à dire qu'il faut une politique moins répressive voire qui parlerait de libre circulation est taxée d'angélisme ou d'utopisme. Mais fonder une politique sur la peur est-ce vraiment un gage de rationalité et de pragmatisme ? Cette politique du refus de nouvelles entrées et de renvoi des derniers étrangers arrivés n'entraîne-t-elle pas un lourd malaise chez ceux qui ont réussi à rester ? Doit-on construire notre société sur une distinction entre origine et nationalité et faire sentir aux étrangers qui sont là qu'ils ne sont pas les bienvenus et qu'ils sont malheureusement passés entre les mailles du filet ? Je me permets d'en douter.

L'Europe a choisi la fermeture et la France aussi mais est-ce la solution ? L'actualité française est notamment marquée par l'ouverture d'un centre de rétention de 280 places à Mesnil-Amelot avec 40 places pour des familles (c'est-à-dire pour des enfants) mais est-ce une réponse qui a du sens ? Le gouvernement a également adopté un nouveau projet de loi sur l'immigration le 31 mars 2010 qui réduit l'accessibilité du territoire français même pour les demandeurs d'asile, qui crée « l'interdiction de retour » en France qui pourra toucher tout étranger en situation irrégulière (les conjoints de français y compris) et qui augmente la durée possible de rétention des étrangers tout en réduisant le contrôle des juges des libertés.

A l'heure actuelle de nombreux étrangers se trouvent dans des situations sociales de plus en plus précaires et dans des situations administratives de plus en plus complexes qui demandent aux travailleurs sociaux d'essayer de comprendre des législations qui changent sans cesse avec des pratiques préfectorales qui sont aussi nombreuses que les préfetures. Le passage en clandestinité et la vie sans papier est la nouvelle épée de Damoclès de nombreux étrangers, parce que nombreux sont ceux qui se retrouvent sans droit. Cette

population se trouve sécrétée, sans projection possible. Elle ne peut vivre qu'en marge de la société, hors de tout circuit légal favorisant une économie parallèle malsaine qui nuit à la recherche d'équilibre de la société d'accueil. Nous n'oublions pas ici tous ceux qui n'arrivent pas à partir. Le droit d'asile est de plus en plus bafoué sous couvert d'une lutte contre l'immigration illégale et le terrorisme. Cette politique empêche de nombreuses personnes persécutées de fuir leur pays. Est-ce compréhensible ?

Nous devons nous demander pourquoi l'immigration est présentée comme un problème prioritaire. Le « problème » est-ce l'immigration ou la politique qui la constitue en problème ? S'agit-il d'un manque d'espace, d'un problème de surpopulation ou d'une question d'organisation politique ?

Pour ma part il s'agit clairement d'une question d'organisation politique. Pourquoi ne pas écouter d'autres voix, que celles qui cultivent la peur et la répression d'étrangers n'ayant commis aucun acte criminel ?

Des penseurs, des associations et des chercheurs ne cessent de défendre l'idée qu'une autre approche politique est possible. Il ne s'agit ni d'angélisme ni même de sentimentalisme mais bien d'une réflexion intellectuelle et politique au sens noble du terme². Ces voix appellent chaque pays à réfléchir posément à la question pour se positionner différemment. Un changement d'approche ne peut se faire par un seul Etat mais la France et l'Europe pourraient être les moteurs d'une nouvelle vision des migrations.

Comme le dit le GISTI depuis sa lettre ouverte à Lionel Jospin en 1997 : « Tout bien réfléchi, la libre circulation »³.

« La liberté de circulation s'impose comme un droit fondamental mais aussi comme un levier indispensable pour favoriser l'instauration d'une organisation du monde plus égalitaire »⁴.

Et d'autres vont dans ce sens. Ainsi le rapport du PNUD 2009⁵ ou le dernier ouvrage de l'UNESCO⁶ défendent la libre circulation des personnes. Au contraire des propositions politiques actuelles, ils prônent plus d'ouvertures et de concertations au niveau international et régional pour changer d'optique. « Le développement humain a beaucoup à gagner d'une levée des obstacles aux déplacements et d'une amélioration du traitement des migrants »⁷.

Selon El Mouhoub Mouhoub, économiste et professeur d'université « il est impératif de favoriser des liens souples et réversibles entre les migrants et leurs pays d'origine sous peine de renforcer encore le processus de déconnexion forcée que la mondialisation actuelle fait subir aux pays les moins avancés »⁸.

¹ Voir en ce sens, *Cette France-là*, volume 2, La Découverte.

² Une journée d'étude a été organisée par le GISTI le 19 octobre 2009 : *Liberté de circulation : un droit, quelles politiques ?*

³ Lettre ouverte à Lionel Jospin à propos de la future loi sur l'immigration et de son élaboration : *Tout bien réfléchi, la liberté de circulation*, Plein Droit (GISTI) N° 37 p 43-48, septembre 1997.

⁴ *Liberté de circulation : un impératif éthique et social*, GISTI mai 2005.

⁵ « Lever les barrières : mobilité et développement humains » Rapport du PNUD sur le développement humain 2009.

⁶ Pécoud Antoine, De Guchteneire Paul, *Migrations sans frontières. Essai sur la libre circulation des personnes*, UNESCO, 2009.

⁷ « Lever les barrières : mobilité et développement humains » Rapport du PNUD sur le développement humain 2009.

⁸ El Mouhoub Mouhoub (Dir.), *Les nouvelles migrations*, Ed. Universalis, Janvier 2006.

Il paraît paradoxal de dire qu'il faut faciliter les déplacements et ouvrir les frontières pour répondre intelligemment à la question de l'arrivée des migrants sur un territoire mais ça ne l'est peut être pas. Une politique de souplesse peut être meilleure que des politiques contre productives de fermeture des frontières. Nous sommes face à un système où les inégalités se creusent et où les seules réponses apportées sont d'un cynisme outrageant. Le protectionnisme sur les droits fondamentaux n'est pas opérant. « En faisant comme si elle pouvait décider de son propre chef l'abolition des mouvements migratoires dans un contexte économique, social, culturel et politique qui les favorise, la fermeture des frontières neutralise tous les facteurs qui contribueraient spontanément à l'autorégulation des flux ».⁹

Lorsque seul le discours de la répression se fait entendre vis-à-vis des migrations il est difficile d'imaginer que la population d'accueil est prête à écouter une toute autre approche mais encourageons les chercheurs et les associations à défendre leurs idées pour une autre politique migratoire. Ouvrons le débat pour que la société civile et surtout les législateurs se saisissent de cette question différemment et soient force de nouvelles propositions.

Continuons à accueillir les étrangers, à défendre leur droit et le droit d'asile. Continuons à expliquer qu'une autre approche des migrations est possible, nous finirons peut être par être entendus et même écoutés.

Louise Akakpovie

IDENTITES ?

Dans cet article, j'ai choisi de traiter la question de l'identité nationale. Celle-ci paraît pertinente dans la mesure où lorsque l'on y regarde de plus près, on peut y trouver des questions sous-jacentes, à savoir, les notions d'exclusion, d'intégration, d'acculturation et d'assimilation. Il s'était ouvert, voici quelque temps, un débat à l'initiative du ministre de l'immigration, de l'identité nationale, de l'intégration et du développement solidaire sur ce qu'est être français. Un débat sur l'identité nationale avec pour corollaire caché l'immigration.

A quoi ce débat peut-il nous faire penser ? Il évoque des notions de conservatisme, de fierté, de patriotisme d'appartenance, de repli sur soi et d'uniformisation. "L'identité" serait en fait une sorte de cartographie, de typologie avec ses caractéristiques propres. Cependant on pourrait se considérer plus citoyen du monde, que citoyen d'un état, en ce sens, "l'identité nationale" ne se définirait pas. Elle viendrait également en contradiction avec ce que l'état veut impulser c'est-à-dire l'adhésion à une identité européenne.

⁹ Lettre ouverte à Lionel Jospin à propos de la future loi sur l'immigration et de son élaboration : *Tout être réfléchi, la liberté de circulation*, *Plan Droit (GISTI) N° 37* p 43-48, septembre 1997.

L'identité nationale relèverait plus d'une identité réflexive que d'une identité permanente. La France d'aujourd'hui n'a plus grand-chose à voir avec la France féodale ou avec celle de l'Ancien Régime et pourtant c'est de la même France dont on parle aujourd'hui. Elle a beaucoup changé et pourtant elle est la même. Son identité relève donc d'une histoire, d'un récit, ou plus exactement de plusieurs histoires entrecroisées, de plusieurs récits entremêlés. Une nation n'existe que dans la mesure où elle se conçoit comme une nation. La nation réside dans la seule conscience d'être une nation, et non dans l'origine ethnique des individus qui y vivent. Inversement, des populations de même origine ethnique peuvent donner lieu à des nations différentes et mutuellement hostiles, c'est ce qui arrive dans les Balkans. On comprend donc pourquoi l'identité nationale peut être conçue, vécue, éprouvée mais ne peut être définie. Elle ne peut l'être parce que chaque Français a un lien différent d'attachement ou d'appartenance à la nation française. Cette spécificité des liens et des appartenances tient à l'histoire personnelle de chacun. Nous avons des milliers, des millions de manières d'être attaché à la France, d'appartenir à la nation française, sans qu'aucune ne prévale sur les autres. Si l'on demandait aux Français de définir l'identité française, nous aurions 60 millions de réponses différentes, dont aucune ne saurait prévaloir. Ces réponses seraient des récits de soi, des récits d'appartenance et de lien avec la France.

Le piège du débat consiste à définir l'identité nationale, pour la faire passer pour une identité permanente dont on pourrait facilement exclure un certain nombre de gens en raison de la couleur de leur peau, de leur culture, ou de leur religion, ou n'importe quoi d'autre. C'est très grave, parce que c'est le signe d'une nation qui ne sait plus prendre l'initiative, qui ne sait plus affronter l'avenir et qui veut se réfugier dans la permanence d'un passé révolu. L'identité nationale d'Eric Besson est celle d'une nation en déclin, en train de se perdre, qui ne sait plus ce qu'elle est. Ce n'est pas l'identité de la France, mais celle d'un parti qui veut cacher ses terribles échecs, en se présentant comme le défenseur d'une permanence illusoire.

L'identité nationale ne peut pas se définir, finalement l'immigration est bien mise en avant dans ce débat, alors qu'au départ on n'aurait pas du parler de cela, le débat n'a pas de sens, est il bien une instrumentalisation de l'exclusion ?

Yannick P.

LES OUBLIES DES POGROMS D'AZERBAÏDJAN

*De sang arménien nous sommes par notre père; mais d'origine azérie nous sommes par notre mère*¹⁰. Là où la diversité culturelle et ethnique serait perçue comme une richesse particulière, la leur a coûté la vie à nombre de leurs semblables et les a contraints à quitter leur pays en laissant derrière eux leurs terres et des années de souvenirs.

Sans remettre en cause les autres génocides qui ont assombri l'histoire de l'humanité, les quelques lignes qui vont suivre seront consacrées aux victimes des massacres qui se sont déroulés en Azerbaïdjan à la fin des années 1980.

En réponse à des manifestations ayant eu lieu quelque temps auparavant et relatives au transfert de la région autonome du Haut-Karabagh de la république d'Azerbaïdjan à la République d'Arménie, une vague généralisée de rejet contre la population arménienne s'est installée en Azerbaïdjan. Les personnes d'origine arménienne vivant là-bas, furent touchées par ce qu'il faut clairement appeler des « opérations de nettoyage » plus communément connues sous le terme russe de *POGROM*.

Ces dernières auraient été orchestrées par des milices azéries avec la complicité des autorités azerbaïdjanaises. Le premier qui nous vient à l'esprit est bien évidemment celui de *Soumgait* qui s'est déroulé le 27, 28, 29 février 1988.

Ces 3 jours ont suffi pour transformer la ville en « arène de massacres¹¹ ». Malheureusement les exemples en la matière ne manquent pas comme l'ont montré les événements qui ont suivi notamment dans la ville de Kirovabad, de Bakou ou de Chahoumian. La liste est encore bien longue.

Armés "d'artillerie lourde" notamment de haches, de couteaux, de barres de fer, les milices pénétraient en plein jour dans chaque maison où la présence d'arméniens avait été signalée. Les maisons étaient pillées, brûlées. Les femmes qui avaient le malheur de se trouver sur leur passage étaient parfois violées puis tuées. Les enfants ne furent pas épargnés.

Ces atrocités qui auraient fait une trentaine de victimes selon les chiffres officiels ont pris fin en 1994 avec la signature d'un cessez-le feu. Le nombre de victimes est sans doute supérieur, sans oublier les milliers de réfugiés qui ont suivi. Comment peut-on résumer et figer cette tragédie avec un chiffre?

Ces atrocités qui se sont pourtant déroulées en plein jour sont restées impunies par les autorités soviétiques et le reste de la communauté internationale. En effet, bien qu'il soit légitime de penser que ces massacres correspondent parfaitement à la notion de crime de génocide telle que définie dans le *Statut de Rome de 1998*, les responsables dont le nom demeure inconnu

¹⁰ Tous les passages en italiques font référence à des paroles de réfugiés

¹¹ Terme utilisé par le Collectif VAN, *Vigilance Arménienne contre le Négationnisme*

sont passé au travers des mailles du filet et ont ainsi échappé à toute condamnation pénale.

Les controverses quant aux véritables responsables sont nombreuses. L'heure n'est pas à la recherche de responsables mais à la commémoration des victimes.

Ailleurs¹² nous sommes partis trouver refuge en espérant pouvoir recommencer une nouvelle vie et vivre enfin en paix.

Comme toutes les histoires se répètent et se ressemblent, nos lueurs d'espoir ont vite laissé place aux désillusions.

De visage noir on nous a traités.

De ce que nous croyons une terre d'accueil on nous a chassés. Dans notre pays on nous a dit de retourner.

Ne pouvant retourner en Azerbaïdjan ou en Arménie, nous avons donc espéré trouver refuge en France.

Dans ce pays, nous avons demandé l'asile¹³, mais nos demandes ont été rejetées.

Certains pourraient s'offusquer contre une telle décision sachant que l'asile est accordé à un étranger victime de persécutions notamment en raison de sa race ou nationalité et qui ne peut bénéficier de la protection de son pays d'origine. Le cas des réfugiés des POGROM en est pourtant une claire illustration.

Considérant que nous aurions pu nous réclamer de la protection des autorités arméniennes, la qualité d'apatride¹⁴ nous a aussi été refusée.

Persécutés sur la terre où nous sommes nés,

Chassés de celle où nous avons fui,

Abandonnés nous nous sommes sentis sur le sol français.

À la mémoire de ceux qui ont perdu la vie du seul fait d'avoir du sang arménien coulant dans leurs veines, nous avons voulu parler.

Ce qui nous a permis le temps d'un article, de ne pas nous sentir "OUBLIÉS".

Lacticia L.

¹² En Russie notamment

¹³ Droit reconnu par l'article 14 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948

¹⁴ D'après l'article 1^{er} de la Convention de New-York du 28 septembre 1954, est considérée comme apatride « toute personne qu'aucun État ne considère comme son ressortissant par application de sa législation ».

L'ACCOMPAGNEMENT AU RECIT

Je n'ai jamais eu la mémoire des dates, mais il y en a une qui fait exception : 2002, premier contact avec le Casas ! Cet été-là, un coup de fil - comme tant d'autres qui permettent aux amitiés de s'épanouir autour d'une table - décide de mon engagement futur. A ma collègue, bénévole de longue date à la CIMADE, je confie ma déception de voir le centre socio-culturel, où je donne des cours de français à des étrangers depuis quelques mois, fermer ses portes pendant l'été, alors que c'est justement à ce moment-là que je suis le plus disponible. Elle me parle alors du CASAS qui accueille volontiers des bénévoles. Dans la foulée, je prends rendez-vous avec Pascale, la responsable, et c'est parti... Non pas pour des cours de français, mais pour aider les demandeurs d'asile à monter leur dossier. Quinze jours plus tard, après deux rendez-vous d'observation, je me jette à l'eau - ou plutôt, on me jette à l'eau - et je fais mon premier dossier OFPRA toute seule. C'est la révélation ! J'adore le travail : à travers la rédaction des récits de réfugiés, j'ai l'impression d'être l'oreille compatissante d'un curé qui écoute les confessions de ses ouailles, Sherlock Holmes qui pose des questions d'enquêteur, l'avocat qui argumente un recours, l'écrivain qui fait vivre ses personnages... le pied pour une littéraire cérébrale ! Les destins se succèdent dans mon classeur, je pleure sur des vies brisées qui ne sont pas la mienne... le CASAS est devenu ma résilience à moi...

Cela fait maintenant huit ans que j'interviens en tant que bénévole au CASAS. Pourtant, lorsqu'il m'arrive de ne pas pouvoir assurer mon rendez-vous hebdomadaire, je me sens frustrée. L'ambiance de travail de cette ruche effervescente du 13, quai Saint Nicolas me manque, et, avouons-le, les personnalités hautes en couleurs qui lui donne son âme, aussi ! Huit ans de routine donc, mais quelle routine... si merveilleuse de découvertes humaines, si chargée d'émotion contenue devant des yeux embués par des souvenirs trop pénibles ou lorsqu'un sourire éperdu de reconnaissance ponctue la relecture d'un récit !

Je me souviens de cette maman et de son fils venus rejoindre l'une sa fille, l'autre sa sœur, égérie flamboyante de l'insoumission, je me souviens de la passion enflammée de cette jeune femme qui a choisi l'exil pour faire vivre son amour pour un homme qu'elle n'avait pas la liberté d'aimer dans son pays... Je me souviens de ce papa si magnifiquement solitaire qui me raconte comment il a protégé son bébé des rigueurs de l'hiver en pleine forêt caucasienne, et de cette africaine qui relate les affres d'un mariage forcé avec une retenue si digne qu'elle en accentue l'intensité douloureuse jusqu'à son paroxysme... Je me souviens de tant d'autres histoires encore, et tout d'un coup, j'ai l'impression qu'elles m'ancrent quelque part dans l'immense océan de l'humanité... et je me sens chez moi...

Mireille Asimus

LES PERMANENCES SE SUIVENT MAIS NE SE RESSEMBLENT PAS

Arrivée 9h, teint blafard, dans le coltar, besoin d'un café noir... mais pas le café ! Qui fait le café aujourd'hui ? Marine s'en occupe car le sien est parfait pour se réveiller. Plateau petit déjeuner pour accueillir les demandeurs d'asile. Pendant que le café coule, nous fumeurs, allons, bravant le mauvais temps, prendre une bouffée d'air frais pollué par notre fumée. Après cette pause bien méritée, nous allons commencer à travailler... ENFIN !

Café coulé, petit déjeuner distribué, la liste de passage est à décortiquer. Qui va où ? Qui fait quoi ? Qui veut quoi ? Où sont les interprètes ? Répartition des tâches effectuée par notre nouveau dispatcheur dont la mission (si vous l'acceptez) est d'une grande ampleur !

Nous accompagnons les personnes dans de nombreuses démarches répondant à des besoins extrêmement variés. Que ce soit une aide financière pour les photos (d'identité pour un dossier, non non non, pas pour un portrait !), des orientations alimentaires et vestimentaires vers nos partenaires, des coups de téléphone au 115, des billets de train à financer, les inscriptions de dossier, les traductions à effectuer, des solutions à trouver pour différents problèmes à régler... Enfin, du réconfort à apporter et finalement le courrier, lien primordial des demandeurs d'asile avec leur situation administrative et juridique, et avec la vie française.

Lors de nos permanences, les lundis, mercredis et vendredis matin de 9h30 à 12h00, il y a deux pics d'affluences pendant lesquels les demandeurs d'asile viennent chercher leur courrier. En effet, il y a tout de suite beaucoup de monde à 9h30 qui viennent chercher le courrier de la veille. Par la suite, ces mêmes personnes ainsi que d'autres venus plus tard attendent jusqu'à 11h00 environ pour recevoir le courrier du jour.

CASAS établit énormément de domiciliations postales à des demandeurs d'asile de plus en plus nombreux, ce qui du fait de l'importance des lettres que ces derniers reçoivent, rend la tâche de l'association très minutieuse. La réception, le classement et la distribution du courrier demandent une attention et une concentration particulière car une erreur pourrait avoir des conséquences des plus irréremédiables pour les usagers.

En effet, les courriers que reçoivent par notre biais les demandeurs d'asile, sont d'une importance capitale. Il peut s'agir d'une lettre de convocation à l'OFPPA, d'une allocation du Conseil Régional, d'une lettre de l'avocat, d'une décision de l'OFPPA ou de la Cour Nationale du Droit d'Asile. Dans un autre registre, les

personnes reçoivent également des choses plus anodines et divertissantes telles que des publicités, des magazines, différents catalogues ou encore des amendes pour avoir fraudé les transports en communs. Pour savoir comment le monde tourne, autour des peuples, l'arrivée de Closer durant la permanence du lundi est très attendue.

En fonction de la nature des courriers qu'ils reçoivent, les réactions des personnes face à leur courrier est très variable. Nous leur remettons leur courrier et parfois à leur demande, nous leur expliquons et même leur traduisons les documents qu'ils reçoivent.

À nos débuts, lorsque nous nous occupions principalement du courrier, nous avons eu du mal à comprendre les noms des personnes : « Quel est votre nom ? Ça commence par quelle lettre ? Hein vous pouvez répéter ? Vous avez une carte ? » En réponse, un sourire amusé de leur part, un air agacé ou embêté...

Ça y est il est midi, il n'y a plus de café, plus de gâteau, les demandes commencent à diminuer, de nombreuses réponses ont été apportées, la permanence est bientôt terminée, mais les portes de CASAS ne sont jamais fermées. Nous pouvons vaquer à nos dossiers avant la prochaine matinée chargée.

Marine & Anabelle

GROUPE DE PAROLE

L'année, depuis près de 10 ans, un groupe de parole(s) qui se retrouve toutes les 6 semaines dans les locaux du CASAS.

Il réunit une partie des acteurs permanents et bénévoles de l'association et des stagiaires.

Nous nous interrogeons afin de reconnaître le contenu du « contre-transfert », à savoir le chapelet des affects et des sentiments que nous inspire et révèle la présence de l'usager, que ce soit en terme de perplexité, d'enthousiasme ou de découragement ; de tentation de rejet ou de (con)fusion.

Nous travaillons à partir de récits d'accompagnement et sommes tenus au secret professionnel.

Cette démarche, qui ne remplace pas un travail de psychothérapie individuelle, nous permet de mesurer, avec encore plus d'acuité, les difficultés et les souffrances de nos usagers ainsi que la force et la détermination qui les animent dans leur « parcours du combattant » pour l'obtention d'un droit de séjour.

Ils sont, nous le voyons bien, dans une dynamique vitale qui souvent nous déconcerte par son évidence, sa violence, son authenticité et sa charge de douleur.

Comme si, représentant la société d'accueil, nous ne vivions pas dans le même monde qu'eux.

Or nous sommes appelés (happés) à aider ces usagers à s'adapter à un monde de plus en plus étrange, qui est le nôtre, qualifié de « pays des Droits de l'Homme », où justement le respect de ces droits reste tellement problématique.

A nos yeux en tout cas, car pour nos usagers la France reste envers et contre tout un pays où il fait meilleur vivre que chez soi, même si la nostalgie du pays d'origine ne disparaîtra jamais malgré (et grâce) l'exil.

Nous mesurons donc le fait d'être dans une sorte d'entre-deux, entre la culture d'origine et la culture d'accueil.

Et je me demande toujours quel est celui des deux acteurs qui rend le plus service à l'autre: l'utilisateur comme témoin d'un mouvement existentiel vital, ou le praticien du CASAS comme témoin d'une tentative de préserver la dignité d'un pays, représenté par un espace politique et social certes fort d'une histoire riche, mais en perdition idéologique depuis une trentaine d'années.

Ceci survient à un moment où la France qui a présidé aux destinées de l'Union Européenne au second semestre 2008, a proposé un pacte sur l'immigration.

Ce pacte est organisé autour du contrôle de l'immigration légale en fonction des capacités d'accueil de chaque Etat membre, qui cordonnera l'éloignement des étrangers en situation régulière (le Ministre de l'intérieur a imposé un quota de 26 000 reconduites à la frontière ou éloignements en 2008 au lieu de 25 000 en 2007 et « les performances » ne cessent de croître).

Cela survient au moment où les premiers charters collectifs et transnationaux ont été affrétés.

Cela survient au moment où des dizaines de milliers d'Africains se noient en Méditerranée alors qu'ils espéraient atteindre les côtes italiennes ou espagnoles.

Cela survient au moment où le Préfet du Bas-Rhin raye de manière autoritaire certains psychiatres de la liste des médecins agréés pour examiner les étrangers malades.

Cela survient au moment où des autorisations provisoires de séjour sont octroyées pour les étrangers malades ...sans autorisation de travailler.

Je ne peux m'empêcher de me demander comment notre société qui est capable de mettre en péril l'équilibre psychique et les repères symboliques de tant d'enfants de l'exil, en démembrant leurs familles, sera capable de prendre soin de « ses » propres enfants sans les « cannibaliser » ?

En effet, je suis convaincu que ce que nous faisons subir à ces enfants d'origine étrangère, nous le ferons subir dans 10 ans ou dans 20 ans à nos « propres » enfants !

Georges Federmann

FUGACES IMPRESSIONS DE PERMANENCE...

Dès avant l'heure, le crachin du matin les avait repoussés le long de la façade ocre. Le couloir bruissait déjà de conversations aussi tranquilles qu'impénétrables pour une oreille non avertie. La feuille de présence, surgie de nulle part, circulait, revêtue d'une mystérieuse autorité. Signes griffonnés, peu lisibles, cartographie des oppressions, mais preuve ténue de l'existence du droit à être écouté, à être considéré. L'expression de profonde injustice qui traverse le regard de ce couple albanais s'abritant avec son bébé dans un coin de la salle lorsque de nouveaux venus sont reçus sans délai appelle immédiatement quelques douces explications sur la disponibilité de l'interprète compétent. Rassuré, il reprend son impassible attente. Les accueillis se pressent derrière la table ; jeune femme africaine dont la nervosité cache mal l'inquiétude, ombrageuses figures masculines dignes du meilleur coup de crayon d'Enki Bilal, femmes russes encore jeunes, distantes et sur leurs gardes, groupées autour de leurs poussettes. Sur le quai, la fourgonnette bleue et blanche à gyrophare passe pour la deuxième fois, rappelant brusquement que les fenêtres de la salle sont hérissées de barreaux. Paradoxe de l'accueil... La thermos du centre de la pièce, vide, est désormais dédaignée. Des plus âgés, assis près du radiateur finissent leurs cafés dans un aparté animé. La liste des reçus s'allonge. Certains s'éclipsent dès leur entretien terminé, d'autres s'attardent. Chaleureuses accolades avec cette kazakhe coquettement habillée, précieuse silhouette décalée dans cette assemblée de corps fatigués. De juvéniles géorgiens se délient d'aborder la stagiaire qui distribue le courrier. Ils se lancent. Ceux-là s'intégreront rapidement. L'expression désappointée de cette russe qui repart sans le paquet attendu, posté pourtant depuis plus d'un mois, rappelle l'importance de cette adresse qui relie à la famille, au monde extérieur pourtant si redouté... Les rendez-vous ont été pris pour les jours suivants, assortis de recommandations ou d'une adresse vers laquelle se diriger. Le bébé albanais se réveille doucement pendant que ses parents se racontent, se concertent, font face, soudés dans la difficulté. Des gobelets vides jonchent désormais le sol. Par la porte laissée ouverte par les sortants, le froid se fait sentir. Le couple albanais est parti le dernier. Fierté brune et altière du papa, douceur blonde de la maman. Images furtives de désarroi mêlé de croyance en l'avenir, images tellement rémanentes...

Jean-Pascal
Stagiaire ENA

MERCI

René Lacoumette était toujours là.

Présent aux côtés de son épouse Paulette, qui fut la seconde Présidente de CASAS.

Fidèle durant des années pour la révision annuelle de nos comptes avec Monsieur Hubert Ehrhard.

Attentif, lors des Assemblées Générales successives de l'association, intéressé par les évolutions de notre travail.

Engagé au long cours dans cette commune aventure d'accueil et d'accompagnement de celles et ceux qui cherchent refuge...

Sa modestie pose les limites de ce petit portrait, mais nous gardons au cœur son sourire, sa gentillesse, sa disponibilité.

Lui qui aimait tant les voyages nous a quittés en novembre dernier pour aller un peu plus loin, mais il est toujours là.

Et ce soutien dans la durée, cette présence discrète et active nous parlent et nous encouragent, alors que les conditions d'accueil des demandeurs d'asile deviennent de plus en plus dures, les obstacles juridiques de plus en plus nombreux, les portes de plus en plus rares et étroites : nous aussi nous sommes là, nous sommes toujours là.

Merci Monsieur Lacoumette...

Pascale Adam-Guarino

DANS LES COULISSES

C'est par Bernard que je suis arrivée à CASAS (introduit par Freddy Sarg dont je n'oublie pas l'amitié) il s'est engagé fermement dans l'activité de CASAS, d'abord en enseignant le français aux demandeurs d'asile, ensuite en tant que « secrétaire » au conseil d'administration. Je me souviens de nos discussions nombreuses toujours placées sous le signe de la réflexion.

J'essaie à présent de rendre agréablement service à l'équipe de CASAS en m'occupant de tâches « administratives » qui peuvent paraître ingrates sauf si on les prend avec un brin d'humour. Il me plaît de penser que, l'esprit ainsi dégagé des tâches les plus prosaïques, l'équipe peut se concentrer sur son travail d'aide aux demandeurs d'asile, travail ardu, complexe et urgent. Cela me permet en tout cas de garder des liens, de rester dans la marche des choses. Il s'agit pour moi d'une fidélité et d'une conviction.

Béatrice Normand



LE P'TIT HOME A L'ETAGE

Au début du mois de mars 2010, une nouvelle structure innovante a ouvert ses portes non loin de CASAS, au 10 rue de la 1^{ère} armée. Il s'agit d'une micro crèche gérée par le Home Protestant et co-animée par le Club de Jeunes l'Etage. Nous tenons à en parler dans Voix de Traverses car le public accueilli à CASAS a l'opportunité d'y accéder.

Les familles en demande d'asile sont très souvent amenées à se déplacer dans différents endroits de la ville afin d'assurer leur survie quotidienne et d'effectuer leurs nombreuses démarches administratives.

Ces multiples déplacements, rendez-vous administratifs ou médicaux, durant lesquels les personnes sont parfois contraintes de répéter leur douloureuse histoire, sont des moments où les enfants n'ont pas toujours leur place.

Ainsi, grâce à cette crèche, les enfants ne sont plus contraints d'entendre le discours des parents lors des différents rendez-vous prévus comme ceux à CASAS pour la constitution du dossier OFPRA. C'est aussi l'occasion pour les enfants de rencontrer d'autres enfants et de jouer dans un cadre calme et serein. Cela permet aux parents de se sentir un peu libres et soulagés. C'est une amélioration considérable dans l'accompagnement de ces familles.

Le P'tit Home à l'Etage propose d'accueillir les enfants de 0 à 3 ans et les enfants de 4 à 6 ans qui ne sont pas encore scolarisés. Pour les plus grands, CASAS s'est doté, il y a plusieurs mois, d'un « coin enfant » où ils peuvent jouer et s'occuper de manière plus autonome.

Les familles sont orientées par les professionnels de l'action sociale et les partenaires institutionnels. Un premier accueil est prévu à la crèche en présence d'une des personnes de la structure, les parents, les enfants concernés, un accompagnateur de CASAS et un interprète mis à disposition par Migration Santé Alsace afin d'expliquer le fonctionnement du lieu d'accueil et les possibilités qu'il offre aux familles.

Comme pour tous les parents, laisser un enfant dans un endroit alors qu'on ne s'en est pas séparé depuis longtemps, est plus ou moins difficile. Rajouté à la problématique de la demande d'asile, du statut insécurisant, instable et sans projection, cela peut être encore plus déstabilisant, alors la crèche propose des temps d'adaptation en fonction des besoins des familles. C'est-à-dire qu'au

début, la prise en charge de l'enfant sera de courte durée (1 à 2 heures) afin qu'il prenne l'habitude de se séparer de ses parents, qu'il prenne ses marques et qu'il fasse connaissance avec les professionnels.

Cette crèche est innovante dans le sens où elle a été créée pour accueillir et soutenir les parents en difficulté sociale, confrontés à l'isolement et dont les conditions d'hébergement sont précaires. Pour les familles en demande d'asile, c'est doublement intéressant si l'on tient compte de la souplesse, de l'adaptation à leurs besoins dont fait preuve le « p'tit home », mais aussi de l'intégration et de la socialisation des enfants et des parents.

Banny Emilie, stagiaire éducatrice spécialisée à CASAS

LE P'TIT HOME A L'ETAGE

10, rue de la 1^{ère} Armée

67000 - STRASBOURG

03 67 08 92 81

www.etage.fr/etage/Nos_actions.html

DANS LES COULOIRS DE LA COUR

En formation d'éducateur spécialisé à l'ESTES¹³, j'ai effectué un stage de découverte au CASAS durant l'été 2009. Du 17 au 19 février 2010, j'ai eu la chance de pouvoir participer à trois jours de formation à Paris. Je parlerai de notre visite à la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA), saisie en recours de la décision de l'OFPRA, dont certains points ont retenu mon attention.

Il m'a d'abord fallu comprendre le fonctionnement de la Cour¹⁴. Un président et ses deux assesseurs (un membre du conseil d'administration de l'OFPRA et un représentant nommé par le Haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés) composent « la formation de jugement ». Un rapporteur, qui n'a pas voix délibérative, est chargé de l'instruction de l'affaire, c'est à dire qu'il rapporte à l'audience les éléments qui motivent le recours assortis d'une proposition motivée de rejet ou d'annulation de la requête. **L'interprète traduit pendant l'audience les conclusions du rapport et les échanges entre les membres de la formation de jugement et le requérant.** Les audiences sont

¹³ Ecole Supérieure en Travail Éducatif et Social de Strasbourg

¹⁴ Les éléments de description de la cour de ce paragraphe sont tirés du site internet de la Cour Nationale du Droit d'Asile : <http://www.cnda.fr>.

publiques mais peuvent se tenir à huis clos si le président le décide. L'audience peut se tenir sans la présence des parties. La CNDA est compétente pour accorder le statut de réfugié ou la protection subsidiaire si elle censure la décision de l'OFPRA.

Concrètement, lorsque l'audience commence, l'avocat de l'OFPRA (*sic*) prend la parole et résume la situation de la personne dont le recours est examiné. Il rapporte de façon plus ou moins précise et subjective le récit de vie qui a accompagné le dossier de demande d'asile auprès de l'OFPRA, ainsi que le déroulement de l'entretien avec l'officier de protection et commente les éléments invoqués pour le recours. A cette étape, la formation de jugement découvre le dossier. J'ai pu observer que dans la majorité des cas, l'avocat de l'OFPRA (*sic*) décrit un entretien et des déclarations « vagues », « peu circonstanciées » ou encore « ne permettant pas de vérifier la véracité des propos du requérant », je reviendrai sur ce point. Il termine sa plaidoirie en exprimant au tribunal ses doutes quant au danger encouru par la personne concernée, donne un avis motivé, et suggère même au président de séance quelques questions à poser...

Simone, dans mon oreille, pendant l'audience :

« ...donc tu vois lui, c'est le rapporteur.

Le qui ? Ah oui, le rapporteur, celui qui, « après avoir analysé les moyens de la requête au regard du droit applicable et du contexte géopolitique au cours de l'instruction, présente à l'audience la situation »¹⁷ et dont l'intervention devrait être d'une objectivité exemplaire afin de mettre rien que les faits dans les oreilles de la formation de jugement et introduire le propos des avocats des deux parties ?

- et c'est qui le type à gauche alors ?
- Ben lui, c'est le représentant de l'OFPRA. Il défend l'OFPRA quoi.
- ... »

¹⁷ *Ibid.*

L'audience continue par la plaidoirie de l'avocat du demandeur d'asile dont le recours est examiné. Il s'efforce, pièces à l'appui (articles de journaux, lettres, rapports d'ONG, certificats médicaux et bien sûr textes de loi), de répondre aux questions soulevées par le rapporteur et d'anticiper un maximum les questions de la formation de jugement en apportant des précisions qui peuvent prouver que la personne est bien en danger si on la renvoie dans son pays. Quelques fois – plus souvent que je ne pouvais l'imaginer – l'avocat commence sa plaidoirie par informer le tribunal que son client n'a pas été reçu par l'officier de protection dans la langue qu'il parle, mais dans sa langue maternelle supposée à partir de ses documents d'identité.



Moi dans l'oreille de Simone pendant l'audience :

« Mais là, la Cour va renvoyer le dossier à l'OFPPA non ? C'est une sorte de vice de procédure non ? Tu m'étonnes que les déclarations aient l'air « vagues » et « peu circonstanciées » !

- Ben... non la Cour ne peut pas renvoyer un dossier devant l'OFPPA pour aucun motif que ce soit.
- C'est fou ça, c'est pas un recours pour eux alors, c'est comme si c'était leur première instance ! »

L'avocat de la défense clôture son intervention en proposant à la Cour de censurer la décision de l'OFPPA et d'accorder à la personne concernée le statut de réfugié. Le requérant peut aussi intervenir si le président de séance le lui permet.

Puis l'audience se poursuit par la plaidoirie du représentant de l'OFPPA. C'est donc lui le vrai « avocat de l'OFPPA » devant la Cour. J'ai remarqué qu'il

se déplace à peu d'audiences. En tous cas j'ai vérifié, il ne peut pas déléguer sa fonction au rapporteur...

Enfin, la parole est donnée aux trois membres de la formation de jugement, et en particulier au président, qui adresse des questions au demandeur d'asile, à partir des éléments rapportés par les différents intervenants (rapporteur et avocats). Le caractère très aléatoire des questions posées laisse une impression d'incohérence d'une audience à l'autre. Je me souviens en particulier de celles du président B., dont j'ai pu admirer les qualités d'impartialité, de réalisme et de conscience à l'occasion de plusieurs audiences. Nous avons appris un peu plus tard de la bouche d'avocats qu'il n'avait jamais accordé un seul statut de réfugié depuis qu'il juge l'asile. Je vois encore ses doigts bouger nerveusement sur la table, comme pour manifester son impatience :

« Votre village est à sept kilomètre d'une ville, pouvez-vous me dire combien il y'a d'habitants dans cette ville ?

- Euh, je ne sais pas... à peu près vingt mille ? traduit l'interprète.
- Ah non Monsieur, c'est plutôt trente mille d'après les informations que j'ai sous les yeux. Et connaissez-vous le nom des églises de cette ville ?
- Non, traduit l'interprète.
- Ah bon ? Tiens étonnant. Bon dernière question, quel âge avait le président à l'époque ?
- Je dirais quarante cinq ou quarante six ans... traduit l'interprète.
- Ah non monsieur, il en avait cinquante quatre. Quand même je suis désolé, quand je regarde un homme, je vois si il a quarante cinq ou cinquante quatre ans ! Et de reprendre : Quel était le nom de votre passeur ?
- Je ne sais pas, traduit l'interprète, il ne me l'a pas dit, je ne...

- ...Quand on contacte quelqu'un on connaît son nom Monsieur ! renvoi le juge moqueur et en coupant la parole à l'interprète qui n'a plus le temps de traduire. »¹⁸

De belles qualités disais-je, surtout quand on confie à cette personne la responsabilité d'apprécier en trois quart d'heure (parfois moins) le risque encouru par un demandeur d'asile dont il découvre tout juste la situation... C'est dire l'importance des questions adressées au requérant et de leur contenu. Je précise que tous les présidents n'ont pas été de cet acabit. Cependant ceux que j'ai vus ont tous participé à ce sentiment selon lequel c'est la présomption de culpabilité qui semble primer dans cette Cour.

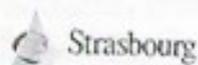
Dans ces conditions, rapporteur, président, membre du conseil d'administration de l'OFPRA et représentant de l'OFPRA pèsent bien lourd dans la balance face au requérant, son avocat et un représentant du HCR bien souvent timide dans les questions qui pourraient permettre de mieux saisir les enjeux du départ de la personne.

Alors, sans tomber dans la dénonciation militante du non droit et de l'injustice puisque je maîtrise trop peu la matière juridique, ma sensibilité personnelle et ma fonction de travailleur social m'encouragent à questionner fortement le fonctionnement de cette Cour Nationale du Droit d'Asile. Quels idéaux défend-elle au travers du droit qu'elle manipule, et quels intérêts sociétaux ? Au service de qui rend-elle ces jugements drôlement orchestrés ? Est-elle indépendante ? Dans quelle mesure cette étape n'est pas une violence institutionnelle qui, d'un coup de maillet, s'ajoute au parcours difficile des hommes, des femmes et des enfants venus solliciter la protection de notre Etat. Qui évalue les retombées psychologiques de telles souffrances et qui en répondra ? Cela nous concerne tous en tant que citoyens.

J.Max

¹⁸ Cette conversation est réellement tirée d'une audience à laquelle j'ai assisté.

CASAS remercie tous ses partenaires financiers et parmi eux :



La DDASS du Bas Rhin

Villes de Illkirch-Graffenstaden, Schiltigheim, Hoenheim

Et aussi :



L'Union d'Entraide

L'Action Chrétienne en Orient

CARITAS Secours Catholique

Collectif d'Accueil pour les
Solliciteurs d'Asile à Strasbourg

13 Quai Saint Nicolas

www.casas.fr tel : 0388251303 fax : 0388240583